

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du 26 novembre 2025

Association	ART'N RIDE — association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901
Identifiants	RNA W093001228 — SIREN 939 512 539 — SIRET 939 512 539 00015
Siège social	Guzet 1400, 09140 Ustou
Adresse de gestion	4 rue Pujole, 09140 Seix
Lieu et date	Seix, le 26 novembre 2025

Ouverture de la séance

Les membres de l'association ART'N RIDE se sont réunis en assemblée générale annuelle à Seix, le 26 novembre 2025. Loïc Dognac-Galant est désigné président de séance et Lison Bretones est désignée secrétaire de séance.

Membres présents

- Simon Servat
- Mathias Terrier
- Loïc Dognac-Galant
- Lison Bretones
- Dorian Aubouin
- Romuald Broué

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport d'activité ;
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice ;
3. Renouvellement et élection du bureau ;
4. Relance de l'activité et projet de création d'un festival de musique électronique ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives.

Délibérations et résolutions

Résolution 1 — Approbation du rapport d'activité

Le président de séance présente le rapport d'activité portant sur la période du 26 novembre 2024 au 25 novembre 2025. Il est constaté qu'aucune manifestation ni activité génératrice de recettes n'a été organisée au cours de cet exercice. L'association n'a engagé aucune dépense et n'a employé aucun salarié. Les membres expriment leur volonté commune de relancer durablement ART'N RIDE, dans le respect de son objet sportif, culturel et artistique. L'assemblée approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution 2 — Approbation des comptes de l'exercice

La trésorière présente l'état financier simplifié de l'exercice clos le 25 novembre 2025. L'absence d'opérations conduit à un total de produits de 0,00 €, un total de charges de 0,00 € et un résultat de 0,00 €. La trésorerie associative disponible à la clôture s'élève à 10,00 €. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice et décide d'affecter le résultat nul en report à nouveau.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

État financier simplifié	Montant
Produits de l'exercice	0,00 €
Charges de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Trésorerie disponible à la clôture	10,00 €

Résolution 3 — Renouvellement du bureau

L'assemblée décide de renouveler le bureau de l'association. Après appel à candidatures et vote, sont élus pour exercer les fonctions prévues par les statuts :

- Président : Loic Dognac-Galant ;
- Secrétaire et trésorière : Lison Bretones.

Les personnes élues déclarent accepter leurs fonctions. Elles exerceront leur mandat conformément aux statuts de l'association et aux décisions de l'assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution 4 — Relance de l'association et projet de festival

L'assemblée approuve le principe de relancer les activités de l'association et de travailler à la création d'un festival de musique électronique en Ariège. Ce projet s'inscrit dans l'objet statutaire d'ART'N RIDE, qui prévoit notamment l'organisation de manifestations musicales, artistiques, culturelles et sportives. Le bureau est mandaté pour étudier la faisabilité du projet, élaborer un budget prévisionnel, rechercher des partenaires et financements, identifier un lieu et des dates, et accomplir les démarches nécessaires en matière d'autorisations, de sécurité, d'assurance et de respect des réglementations applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution 5 — Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée confère au président ainsi qu'à la secrétaire-trésorière, agissant ensemble ou séparément, tous pouvoirs pour effectuer sans délai les déclarations et mises à jour nécessaires auprès du greffe des associations, de l'Insee et de tout organisme concerné, notamment afin de déclarer la nouvelle composition du bureau et de régulariser la situation administrative de l'association. Ils sont également autorisés à entreprendre les démarches utiles à l'ouverture ou à la gestion d'un compte bancaire au nom de l'association et à souscrire les assurances nécessaires à ses activités.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Clôture et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. Le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit. Il sera conservé dans le registre des délibérations de l'association.

Fait à Seix, le 26 novembre 2025, en deux exemplaires originaux.

Le président de séance et président élu

Loic Dognac-Galant

Signature précédée de la mention « Bon pour accord » :

Bon pour accord


La secrétaire de séance, secrétaire et trésorière élue

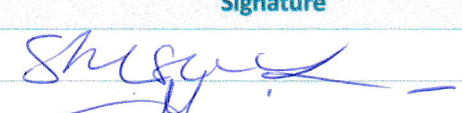
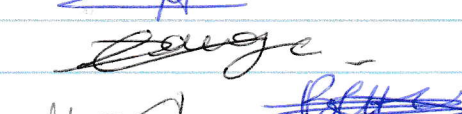
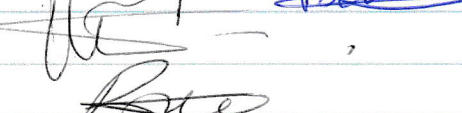
Lison Bretones

Signature précédée de la mention « Bon pour accord » :

Bon pour accord


Annexe — Feuille de présence

Assemblée générale annuelle de l'association ART'N RIDE, tenue à Seix le 26 novembre 2025.

Nom et prénom	Signature
Simon Servat	
Mathias Terrier	
Loic Dognac-Galant	
Lison Bretones	
Dorian Aubouin	
Romunald Broué	